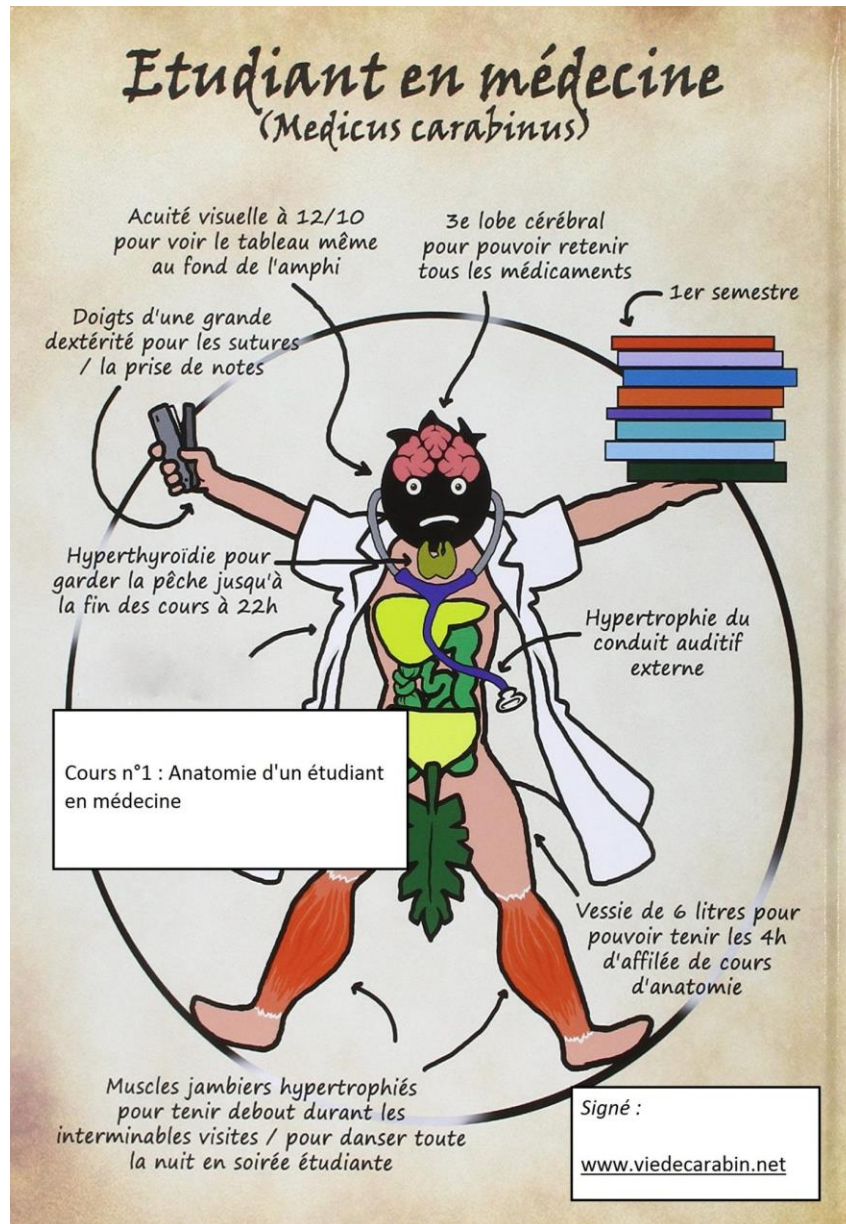


GUIDE DE L'EXTERNE - PARIS OUEST



SOMMAIRE

Comment s'organise l'externat à PO ?

I. Les cours

- a. Où & quand ?
- b. Les séminaires
- c. Les partiels
- d. L'UE transversale
- e. Où travailler ?
- f. Où s'installer ?

II. Les stages

- a. Quand ?
- b. Choix des stages
- c. Stages obligatoires
- d. Où ? Informations utiles par hôpital
- e. Effectuer un stage à l'étranger
- f. Rémunération
- g. Vacances
- h. Stage non validé
- i. Redoubler

III. Les gardes

- a. Selon les services
- b. Selon les hôpitaux
- c. Rémunération des gardes
- d. Législation
- e. Gardes au SAMU

IV. Autour de l'ECN

- a. Le CCC
- b. Les ECNi
- c. Les prépas
- d. Le CESP

Questions sociales

I. Statut de l'externe

III. Administratif

- a. RCP
- b. CPAM
- c. Salaire
- d. Indemnités de transport en stage
- e. Congés exceptionnels

II. Les aides financières

- a. Accès à la santé
- b. Accès au logement
- c. Aides financières annuelles / pluriannuelle
- d. Aides d'urgences

IV. Contacts utiles

Comment s'organise l'externat à PO ?

**/\ \ RÉFORME DU DEUXIÈME CYCLE EN COURS /\ **
Informations valables uniquement pour l'année 2019-2020

I. LES COURS

OÙ & QUAND ?

De la M1 à la M3, les étudiants sont en stage tous les matins (sauf exception, voir 2. Les stages).

Depuis septembre 2017, les enseignements sont dispensés sous forme de séminaires organisés sur 1 à 2 jours par matière, à la faculté de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le planning des séminaires est publié chaque année sur e-campus 2 et sur les groupes Facebook de promo et actualisé sur l'emploi du temps.

La fac dispense aussi des conférences à l'hôpital Ambroise Paré, sur toutes les matières (1 fois chaque matière par an) et dont l'emploi du temps se trouve aussi sur e-campus 2.

LES SÉMINAIRES

La nouveauté 2017 est l'organisation des cours sous forme de séminaires. Ce modèle a pour vocation d'être court en durée, interactif et basé sur la pédagogie inversée.

Les étudiants effectuent en amont un travail personnel à partir du référentiel ECNi du collège des enseignants de la spécialité. La liste des livres les plus commandés est régulièrement mise à jour par la Tempo. Le système de commande est expliqué en début d'année par le secrétaire (vous bénéficiez d'une réduction de 17,5% par rapport au prix de vente en librairie en passant par la Tempo).

Les étudiants passent des « prérequis » au début du séminaire, c'est-à-dire une évaluation d'une heure sur 30-60 QCM. Cette évaluation compte dans la validation de l'UE à hauteur de 20% de la note finale. Attention, cette partie de la note est définitive et non rattrapable par la 2^e session d'examen.

Les étudiants assistent ensuite aux enseignements basés sur des cas cliniques et des rappels de cours. Un article de LCA est parfois intégré au séminaire et mis en ligne quelques jours avant.

Les étudiants sont dispensés de stage les jours des séminaires, mais il faudra cependant qu'un externe reste jusqu'à 18h la veille (à voir selon les service) et le soir du dernier jour

du séminaire.

À la fin de chaque semestre se déroulent les traditionnels partiels sur tablette.

LES PARTIELS

Comme en L2 & L3, l'année universitaire est séparée en 2 semestres (hormis les M3 qui n'en ont qu'un). La validation de chaque UE nécessite la note minimale de 10/20 par UE. Les partiels ont lieu à la fac, en février et en juin. Les rattrapages ont lieu fin oût pour les deux semestres (février pour les M3).

Un certain nombre d'ECTS est à valider pour passer en année supérieure. Des dettes sont possibles (max 2 « grosses » matières, sauf l'UE transversale - voir plus loin). Il n'existe pas de compensation entre les matières, sauf au niveau de la LCA en M2 (50% au S1, 50% au S2).

Au programme...

!\ Modifications possibles tous les ans par la Commission Pédagogique. Consulter le MCC sur e-campus 2 !

Détails de chaque matière et des options sur e-campus 2

Attention pour les M1 : à la rentrée se déroulent les stages de suture à l'école de chirurgie de Paris et la journée Passeport garde. Ces cours sont obligatoires.

M1	
<u>Semestre 1</u>	<u>Semestre 2</u>
UE 8a - Digestif <i>Circulation - Métabolismes</i>	UE 4c - ORL <i>Perception - Système nerveux - Revêtement cutané</i>
UE 7 b - Respiratoire <i>Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang</i>	UE 2b - Pédiatrie <i>De la conception à la naissance - Pathologies de la femme - Hérité - l'enfant - l'adolescent</i>
UE 8 b1 - Cardiologie <i>Circulation - Métabolismes</i>	UE 4a - Neurologie <i>Perception - Sytème nerveux - Revêtement cutané</i>
UE 8 b2 - Chirurgie vasculaire <i>Circulation - Métabolismes</i>	UE 7a - Ostéoarticulaire <i>Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang</i>
UE 2a - Gynécologie Obstétrique <i>De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'enfant - L'adolescent</i>	UE Transversale (détails plus loin) <i>Entraînement ECNi durant toute la durée du DFASM</i>
UE 12a - LCA (Article en anglais) <i>Formation générale à la recherche</i>	UE 12a - LCA (Article en anglais)

	<i>Formation générale à la recherche</i>
UE Anglais scientifique	
Passeport première garde	
Stage de suture Pratique de techniques chirurgicales - école de chirurgie de Paris en Septembre	
<p>Options : une seule</p> <p><i>Chirurgie dans l'ECN : 1 groupe de 12 étudiants</i></p> <p><i>Consultation libre : 5 demi-journées dans un cabinet de consultation</i></p> <p><i>Sport : inscription en ligne sur scaps@uvsq.fr</i></p> <p><i>UE Libre dispensée par une autre composante de l'Université</i></p>	<p>Options : une seule</p> <p><i>Chirurgie dans l'ECN : 1 groupe de 12 étudiants</i></p> <p><i>Consultation libre : 5 demi-journées dans un cabinet de consultation</i></p> <p><i>Sport : inscription en ligne sur scaps@uvsq.fr</i></p> <p><i>Simulation « haute fidélité » en médecine périnatale : 4 demi-journées limitées à 15 étudiants</i></p> <p><i>Geste en pédiatrie : 1 journée par groupe de 9 étudiants, limitée à 2 groupes</i></p> <p><i>Religion, Mort et Médecine : évaluation en présentiel et « Mémoire ».</i></p> <p><i>UE Libre dispensée par une autre composante de l'Université</i></p>
<p>UE 13 a - Stages & Gardes</p> <p>2 stages obligatoires par semestre :</p> <p>Gynécologie, pédiatrie (ces 2 stages sont couplés par semestre),</p> <p>Chirurgie (obligatoire),</p> <p>Médecine (Hépatogastro, Neurologie, Rhumatologie, Urologie).</p>	<p>UE 13 a - Stages & Gardes</p> <p>2 stages obligatoires par semestre :</p> <p>Gynécologie, pédiatrie (ces 2 stages sont couplés par semestre)</p> <p>Chirurgie (obligatoire),</p> <p>Médecine (Hépatogastro, Neurologie, Rhumatologie, Urologie).</p>

Notez la présence de LCA sur les MCC du S1 - cependant, il n'y en aura pas au partiel.

M2	
<u>Semestre 1</u>	<u>Semestre 2</u>
<p>UE 3 - Psychiatrie</p> <p>Maturation - Vulnérabilité - Santé - Conduites addictives</p>	<p>UE 8c - Endocrinologie, Nutrition</p> <p>Circulation - Métabolismes</p>
<p>UE 11 - Réanimation Urgences</p> <p>Urgences et défaillances viscérales aiguës</p>	<p>UE 4d - Dermatologie</p> <p>Perception - Système nerveux - Revêtement cutané</p>
<p>UE11 - Urgence et Simulation</p> <p>1 journée à la fac</p>	<p>UE8b1 - Néphrologie</p> <p>Circulation - Métabolismes</p>

UE 7c - Hématologie Inflammation - Immunologie - Poumon - Sang	UE8b2 - Urologie Circulation - Métabolismes
UE 4b - Ophtalmologie Perception - Système nerveux - Revêtement cutané	UE 9 - Cancérologie Cancérologie - Onco-hématologie
UE 12b - LCA Formation générale à la recherche	UE 12b - LCA Formation générale à la recherche
UE transversale	UE transversale
Options : une seule <i>Anatomie dans l'ECN : poly à apprendre + quelques cours à Ambroise Paré - évaluation par QCM</i> <i>Consultation libre : 5 demi-journées dans un cabinet de consultation</i> <i>Sport : inscription en ligne sur scaps@uvsq.fr</i> <i>UE Libre dispensée par une autre composante de l'Université</i>	Options : une seule <i>Tutorat de propédeutique : 1 groupe limité à 17 étudiants</i> <i>Atelier de simulation : 1 groupe limité à 30 étudiants</i> <i>Chirurgie dans l'ECN : 1 groupe de 12 étudiants</i> <i>Consultation libre : 5 demi-journées dans un cabinet de consultation</i> <i>Sport : inscription en ligne sur scaps@uvsq.fr</i> <i>UE Libre dispensée par une autre composante de l'Université</i>
UE 13c - Stages & Gardes Réanimation (obligatoire) Médecine interne Cardiologie Oncologie Médecine générale Néonatalogie (obligatoire) Anesthésie Endocrinologie Médecine légale Pneumologie Médecine du travail Urgences SAMU Psychiatrie Nutrition Hépato-gastro Dermatologie Neurologie Néphrologie Hématologie	UE 13c - Stages & Gardes Réanimation (obligatoire) Médecine interne Cardiologie Oncologie Médecine générale Néonatalogie (obligatoire) Anesthésie Endocrinologie Médecine légale Pneumologie Médecine du travail Urgences SAMU Psychiatrie Nutrition Hépato-gastro Dermatologie Neurologie Néphrologie Hématologie

M3	
<u>Semestre 1</u>	<u>Semestre 2 (pas un vrai semestre...)</u>
UE 1 Apprentissage de l'exercice Médical	UE 10 - Usage du médicament & thérapeutiques non médicamenteuses
UE5 - Handicap Vieillessement - Dépendance Compensation des matière Handicap, Vieillessement et Douleurs et soins palliatifs	UE 3c - Certificat de Compétence Clinique
UE 7d - Immunopathologie	UE Transversale

Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang	
UE6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail	
UE 12d - LCA Formation à la recherche	
UE 13e - Stages & Gardes Médecine interne Cardiologie Gériatrie Endocrinologie Pneumologie Urgences SAMU Maladies infectieuses Ophtalmologie Dermatologie Radiologie Oncologie Soins palliatifs Anesthésie Médecine légale ORL Psychiatrie Hépto-gastro Neurologie Hématologie	UE 13f - Stages & Gardes Deux stages obligatoires par semestre - L'étudiant bénéficie de semaines de congés préalables aux épreuves ECN durant le stage 3 - L'étudiant peut effectuer son stage 4 à plein temps et le choisir librement parmi TOUS les stages proposés par l'UFR, hors UFR, à l'étranger, ou sous statut FFI

Notez que l'année de la M3 se déroule en pratique de septembre à décembre.

L'UE TRANSVERSALE

Deuxième nouveauté 2017, l'UE transversale a pour vocation de nous faire réviser tout le long de l'année les matières déjà passées.

La fac propose des conférences à l'hôpital Ambroise Paré sur les différentes UE. Chaque semaine, une conférence est organisée le mardi et le mercredi (les jours peuvent changer). **Le sujet est identique pour les deux jours** (mais ce n'est pas forcément le même conférencier). Tout externe y est convié (en pratique, l'intérêt peut s'avérer limité en M1, surtout pour les matières qui ne sont pas au programme. Mais n'hésitez pas à y faire un tour pour découvrir !)

L'emploi du temps des conférences est disponible sur e-campus 2 et les groupes de promo.

Les examens de l'UE transversale ne porteront que sur des disciplines que vous aurez déjà vues en séminaires. L'épreuve dure une demi-journée, regroupée avec les autres partiels dans la même session.

Sa validation est obligatoire pour passer en année supérieure !

OÙ TRAVAILLER ?

- BU d'Ambroise Paré
- Salles de staff des étages (si disponibles)
- BU de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Médiathèque de Suresnes
- ...

OÙ S'INSTALLER PENDANT L'EXTERNAT ?

Si vous ne savez pas où chercher, le secrétaire de la Tempo poste, à la fin de l'année sur Facebook, un lien donnant une liste d'appartements que les anciens externes quittent. C'est l'AIPO (l'Agence Immobilière de PO).

Les villes conseillées, pour s'installer et être proches des différents hôpitaux, sont en général Suresnes, Saint-Cloud, Versailles, Boulogne...

Rester à SQY reste une possibilité, il n'y a aucune obligation de déménager.

II. LES STAGES

Pour plus de détails, consulter le règlement des stages et garde de la Commission Hospitalière.

QUAND ?

Pour l'année 2018-2019 (calendrier de la face en attente) :

- Du 01/10 au 14/12
- Du 17/12 au 15/03
- Du 18/03 au 14/06
- Du 17/06 au 27/09

Le dernier stage des M3 s'arrête le 30 avril.

Les externes sont théoriquement en stage le matin, mais tout dépend du service et de ses exigences. Soyez flexibles (on vous le rendra), **mais ne vous laissez pas abuser non plus +++.**

Les stages aux Urgences / SAMU sont souvent en journée complète, compensée par des jours off ; idem pour certains stages de chirurgie. N'hésitez pas à négocier +++ mais ne vous attendez pas forcément à un oui...

CHOIX DES STAGES

Le choix des stages se font sur DIOSEL (www.uvsq.diosel.fr).

Les étudiants sont séparés par ordre alphabétique en 11 groupes (car 11 stages). Pour chaque promo, une lettre est tirée aléatoirement en début de M1 et déterminera l'ordre de choix de stages des groupes pour tout l'externat.

Chaque groupe se retrouvera dans toutes les positions possibles, en se décalant de 4 positions à chaque session de choix. Au sein des groupes, l'ordre alternera entre le sens alphabétique et le sens anti-alphabétique (ce sera plus simple avec un exemple...).

Pour l'année 2017-2018, la lettre Y a été tirée : les étudiants sont triés alphabétiquement à partir de la lettre Y, puis attribués aux groupes A, B... jusqu'à K.

Le groupe A (qui ne correspond pas aux étudiants dont le nom de famille commence par A - en pratique pour cet exemple, si, mais il s'agit d'un hasard car il y a peu de noms de famille commençant par Y et Z) choisit en 1^{er} au stage 1, puis 5^e au stage 2, puis 9^e au stage 3, etc.

Au sein du groupe A, le premier externe choisira en premier au sein de son groupe pour

le stage 1, puis en dernier pour le stage 2, etc.

Chaque groupe est définitif.

CHOIX STAGE M1 - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018
 CHOIX STAGE M2 - ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019
 CHOIX STAGE M3 - ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020

	M1 1 ^{er} stage	M1 2 ^{ème} stage	M1 3 ^{ème} stage	M1 4 ^{ème} stage	M2 1 ^{er} stage	M2 2 ^{ème} stage	M2 3 ^{ème} stage	M2 4 ^{ème} stage	M3 1 ^{er} stage	M3 2 ^{ème} stage	M3 3 ^{ème} stage	M3
A	1	5	9	2	6	10	3	7	11	4	8	
B	5	9	2	6	10	3	7	11	4	8	1	
C	9	2	6	10	3	7	11	4	8	1	5	
D	2	6	10	3	7	11	4	8	1	5	9	
E	6	10	3	7	11	4	8	1	5	9	2	
F	10	3	7	11	4	8	1	5	9	2	6	
G	3	7	11	4	8	1	5	9	2	6	10	
H	7	11	4	8	1	5	9	2	6	10	3	
I	11	4	8	1	5	9	2	6	10	3	7	
J	4	8	1	5	9	2	6	10	3	7	11	
K	8	1	5	9	2	6	10	3	7	11	4	

LETTRE TIRÉE AU SORT « Y »

En pratique, DIOSEL décide pour nous.

STAGES OBLIGATOIRES

M1	M2	M3
1 stage de Gynécologie 1 stage de Pédiatrie 1 stage de Chirurgie 1 stage de Médecine classique	1 stage de médecine générale 1 stage de réanimation.	Pas de stage obligatoire. Stage post ECN obligatoire de 6 semaines à temps-plein si 35 gardes (ou 12 semaines temps partiel) (temps en négociation)

La fac nous encourage à trouver des terrains de stage hors UVSQ, selon les conditions suivantes : **(bien s'y prendre à l'avance pour les démarches)**

- Stage de médecine général **chez un maître de stage pendant l'été de M2**
- Stage de super externe **pendant l'été de M3**

OÙ ? INFORMATIONS UTILES PAR HÔPITAL

HÔPITAL AMBROISE PARÉ - BOULOGNE

En transport	En voiture : où se garer ?
> Du pont de Sèvres : Métro 9 : Station Marcel Sembat puis bus 123 arrêt "Hôpital Ambroise-Paré" > Du pont de Saint-Cloud : Métro 10 : Station Porte d'Auteuil ou Boulogne Jean-Jaurès puis bus 123 arrêt "Hôpital Ambroise-Paré" ou à pied > De Suresnes : bus 241 arrêt « Hôpital Ambroise-Paré » > De la gare de Saint-Cloud : bus 460 arrêt « Eglise »	Tout le boulevard Anatole France à côté d'AP est gratuit. Il faut compter souvent 5-10 minutes de marche car les places sont souvent loin. Attention, il existe un côté où il est interdit de se garer certains jours le matin, des étudiants se sont déjà retrouvés à aller à la fourrière...

HÔPITAL FOCH - SURESNES

En transport	En voiture : où se garer
<ul style="list-style-type: none"> > Gare de Suresnes Mont-Valérien avec la ligne L ou U > Gare de Suresnes Longchamp T2 puis marcher 3-4 minutes > De Boulogne : bus 241 arrêt « Gare du Mont-Valérien - Hôpital Foch » > De Saint-Cloud : bus 160 ou 360 arrêt « Cluseret - Hôpital Foch » 	<p>Avenue Professeur Léon Bernard, Avenue des Landes et le Parking Abbe Frank Stock est gratuit</p>

HÔPITAL ANDRÉ MIGNOT - VERSAILLES

En transport	En voiture : où se garer
<ul style="list-style-type: none"> > De Versailles Rive Droite (ligne L) : bus A, H, H express ou S arrêt « hôpital A. Mignot » > De Versailles Chantiers (RER C, Ligne U, N) : bus H express arrêt « Hôpital A. Mignot » ou bus G ou B arrêt « Europe » puis bus A ou H > De Saint Quentin en Yvelines gare SNCF : Versailles chantiers ou bus Y express 	<p>Le parking de Mignot est ouvert aux externes qui le demandent (remise d'une carte et d'un macaron à mettre sur le pare-brise à la réception des badges).</p>

HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ - GARCHES

En transport	En voiture : où se garer
<ul style="list-style-type: none"> > Du pont de sèvres : bus 26 arrêt « hôpital de Garches » > De la gare de Suresnes : bus 360 de « Cluseret » à arrêt « Hôpital de Garches » > De la gare de Saint Cloud : bus 460 ou 360 arrêt « Hôpital de Garches » 	<p>Allée des Genêts, allée de la marche ou allée des haras ou dans ce coin, les places sont gratuites : environ 5 minutes de marche</p>

HÔPITAL DE POISSY

En transport	En voiture : où se garer
<p>> De la gare de Poissy (RER A) : bus 50 arrêt « Poissy Saint Exupéry », bus 51 et 52 arrêt « Poissy Hôpital »</p> <p>> De la gare de saint germain en laye RER (RER A) : bus 5 arrêt « Jehan Allain Hôpital », bus 24</p>	Deux parkings gratuits se trouvent en face de l'hôpital (public & personnels à code)

CH4V / RENÉ HUGUENIN - SAINT-CLOUD

En transport	En voiture : où se garer
<p>> En face de la gare de Saint-Cloud (ligne L, U)</p> <p>> Du pont de Saint Cloud : bus 160, 467, 460 arrêt "gare de Saint-Cloud"</p>	Le stationnement est payant aux abords de l'hôpital, il y a les parkings Libération, Joffre ou le Coline

HÔPITAL SAINTE-PERRINE

En transport	En voiture : où se garer
<p>> De la gare de Suresnes mont valérien : T2 jusqu'à Parc de Saint Cloud puis ligne 10 de Pont de Boulogne jusqu'à Chardon-Lagache</p> <p>> De la gare de Saint-Cloud : bus 72 de parc de Saint-Cloud à Versailles-Exelmans</p>	<p>Le stationnement est payant donc les transports en commun sont conseillés.</p> <p>Vous avez la possibilité de demander l'accès au parking de l'hôpital.</p>

EFFECTUER UN STAGE À L'ÉTRANGER

Il existe très peu d'opportunités à l'étranger durant l'externat, contrairement à la L2/L3, notamment du fait des séminaires. Le seul stage possible pour partir à l'étranger est le stage de super-externe après l'ECNi.

Il existe plusieurs organismes pour partir :

✓ Erasmus ✓ IFMSA ✓ MICEFA ✓ Par vos propres moyens

Si vous souhaitez partir, renseignez-vous des modalités et contactez dès que possible la scolarité ou les VP/CM Échanges.

RÉMUNÉRATION DES STAGES

L'étudiant hospitalier est salarié, il a donc une rémunération annuelle fixée par arrêté interministériel et versée mensuellement. Le salaire reçu n'est pas celui perçu, il faut enlever les charges sociales, la cotisation retraite, la CSG, la CRDS, etc. Par exemple, un M1 touchera 104,26€ net par mois. S'y ajoute l'indemnité de transport (voir plus loin).

M1	M2	M3
129,60 €/mois soit 104,26€ net/mois 1555,20 €/an	251,40 €/mois soit 204,35€ net/mois 3016,8 €/an	280,89 €/mois soit 229,02€ net/mois 3370,68 €/an

VACANCES

L'étudiant bénéficie de 5 demi-journées de congé par stage (= en pratique, vous ne venez pas en stage pendant une semaine).

Le stage d'été dure 4 mois, avec 4 semaines de congés (à prendre d'affilée ou à répartir selon l'organisation du service).

STAGE NON VALIDE

Pour passer à l'année supérieure, il doit valider tous ses stages de l'année.

En cas de stage non validé, l'étudiant devra effectuer un **stage de rattrapage** dont les modalités seront déterminées par le responsable de la Commission Pédagogique de l'UFR. En cas de non validation de ce stage de rattrapage, l'étudiant n'est pas autorisé à passer en année supérieure.

En cas de redoublement, l'étudiant doit accomplir à nouveau douze mois de stage, incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

À l'exception de cette situation, l'externe ne peut *théoriquement* pas effectuer plus de deux fois le même stage.

REDOUBLER

Les étudiants qui n'ont pas validé suffisamment d'ECTS ne sont pas autorisés à passer en année supérieure. Comment cela se passe-t-il pour les stages ?

Tous les étudiants doublants (M1, M2, M3) sont mis sur une liste à part. Tout le long de l'année, les doublants M3 choisissent avant les doublants M2 qui choisissent avant les doublants M1. Au sein des promos, l'ordre de choix tournent à chaque changement de stage selon les mêmes groupes alphabétiques que la promo nouvellement intégrée.

La liste de stage correspond à tous les stages de l'externat, sauf les stages de médecine générale. Attention cependant : si l'étudiant décide de faire un stage de réanimation en redoublant sa M1, il sera quand même obligé de le refaire en M2.

En revanche, un étudiant M2 qui redouble et qui a validé son stage de réanimation la première fois ne sera pas obligé de refaire un stage de réanimation (car déjà validé).

Cette liste n'est valable que lors de l'année de redoublement. Une fois passée en année supérieure, l'étudiant réintègre la liste classique de sa nouvelle promo.

Les matières validées restent validées. Seules les matières non validées (< 10/20) doivent être repassées. Ce n'est pas le cas de l'UE transversale : celle-ci correspond à celle de la nouvelle promo. Valider l'UE transversale en M1 et redoubler la M1 vous oblige à passer de nouveau l'UE transversale à la fin de cette seconde M1.

Au cas par cas, il est possible de passer quelques matières de manière anticipée, ce qui permet d'étaler l'externat (prendre RDV avec la Commission Pédagogique).

III. LES GARDES

Les gardes ont lieu pendant les stages de gynécologie, pédiatrie, chirurgie (M1) et réanimation (M2).

SELON LES SERVICES

Il existe 2 types de gardes :

- Les gardes dans les services de réanimation, gynécologie-obstétrique et pédiatrie qui se déroulent dans le service en question (continuité de service).
- Les gardes associées aux autres stages de D2 se composent de deux parties : la continuité de service au bloc opératoire (dans les stages de chirurgie) puis les gardes aux urgences (générale ou traumatologique).

En pratique :

- Gynécologie-obstétrique : l'étudiant est surtout avec l'interne et assure à la fois les urgences, les blocs en urgence, les césariennes...
- Réanimation : l'étudiant est surtout avec l'interne et assure les entrées dans le service
- Pédiatrie : l'étudiant est aux urgences pédiatriques (observation des enfants avant le chef ou l'interne)
- Traumatologie : l'étudiant est un peu livré à nous-même avec un chef qui supervise (pas forcément d'interne)

SELON LES HÔPITAUX

HÔPITAL ANDRÉ MIGNOT - VERSAILLES

<u>Généralité</u>	Rémunération : 52€ brut x1,5 le samedi x2 le dimanche (= car 2 gardes)
<u>Spécificité</u>	Si vous êtes en stage de chirurgie : gestion des urgences traumatologiques, garde de 24h, repos le lendemain Si vous êtes en stage de gynécologie : garde en gynécologie-obstétrique, garde de 24h, repos le lendemain Si vous êtes en stage de pédiatrie : garde aux urgences pédiatriques jusqu'à 23h, repos le lendemain

HÔPITAL FOCH - SURESNES

<u>Généralité</u>	Rémunération : 52€ brut aux urgences, davantage en gynécologie Garde payée simple le dimanche aux urgences (= 1 garde)
<u>Spécificité</u>	Si vous êtes en stage de chirurgie : garde aux urgences ambulatoires de 13h à 22h, pas de repos le lendemain Si vous êtes en stage de gynécologie : garde en gynécologie-obstétrique, garde de 24h, repos le lendemain

HÔPITAL AMBROISE PARÉ - BOULOGNE

<u>Généralité</u>	Rémunération : 52€ brut x2 le dimanche (= car 2 gardes)
<u>Spécificité</u>	Si vous êtes en stage de chirurgie : gestion des blocs et de la traumatologie aux urgences, garde de 24h partagée avec un co-externe (deux créneaux 00h-4h puis 4h-8h), repos de garde le lendemain Si vous êtes en stage de pédiatrie : garde jusqu'à minuit mais obligation de dormir à l'hôpital, repos le lendemain

CH4V / RENÉ HUGUENIN - SAINT-CLOUD

HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ - GARCHES

HÔPITAL DE POISSY

<u>Généralité</u>	Payé 52€ brut x2 le dimanche (= car 2 gardes)
<u>Spécificité</u>	Garde de 24h, repos de garde le lendemain Attention : les gardes de Raymond Poincaré se déroulent à Ambroise Paré, avec les externes de chirurgie d'Ambroise Paré !\

Chaque service a ses spécificités et ses exigences. A vous de vous renseigner selon les commentaires DIOSEL, GELULES, les Fiches de Passation Pouce, les bruits de couloir...

En ce qui concerne les gâteaux... Ils sont très appréciés mais rarement obligatoires. Cela correspond le plus souvent à la contrepartie des chefs qui payent le repas (vous, vous apportez le dessert). Idem, tout dépend des services (et des années !).

NB : les gardes sont payées le mois d'après (les gardes de novembre sont sur la paye de décembre).

LÉGISLATION

Pour valider l'ECN, il faut faire au moins 25 gardes.

A PO, nous sommes le plus souvent autour de 50 gardes à la fin de l'externat... contrairement aux autres facultés. Cet « excès de garde » permettra théoriquement de réduire la durée du stage post-ECN.

ATTENTION : pas de garde le soir la veille des partiels/des séminaires !

En réalité, tout dépend des services. En pratique, un externe reste jusqu'à 18h, que ce soit en semaine ou le dimanche (si partiels le lundi). A négocier +++

Un étudiant n'a pas le droit d'effectuer plus de 24h de présence en stage d'affiliées.

N'oubliez pas que vous êtes payés ;)

Retrouver le Règlement officiel des stages de la Commission Hospitalière sur e-campus 2 et puce.org. N'hésitez pas à demander à vos aînés.

GARDES AU SAMU

Les gardes aux SAMU commencent uniquement lorsqu'on est externe (donc pas en septembre, même si on est en M1).

- Lieux : SAMU de Garches (92) et de Mignot (78)
- Horaire : De 18h30 (en tenue, prêt) à +/- 7h (pour être à l'heure en stage)
- Rythme : 1 à 2 fois par mois
- Rémunération : 52 euros brut (garde d'externe) payée par l'AP-HP si les gardes sont faites à Garches, par Mignot si le stage est fait à Mignot (*utile à savoir pour les fiches de paye*)

Les futurs M1 peuvent postuler à partir du moment où leur L3 est validée. Ils doivent envoyer un mail aux deux étudiants responsables de chaque centre de SAMU avec une petite lettre de motivation et un CV.

Lorsque l'externe est accepté, il a rendez-vous avec le médecin coordinateur qui lui explique ce qu'il attend de lui en garde.

Il n'y a aucune exigence des médecins envers les externes en ce qui concerne les pratiques et les connaissances. C'est un stage qui se veut au départ observationnel, puis petit à petit

actif en fonction de son expérience, de ses chefs, de sa propre motivation et de la demande.

ATTENTION : il s'agit d'un engagement à l'année. Si toutefois, l'externe se trouve à ne plus vouloir faire ces gardes, il peut demander d'arrêter le SAMU avant décembre.

Ces gardes ne font pas partie du cursus universitaire. Elles ne font donc pas partie du « quota » des 25 gardes et il n'y a pas de repos de garde (= présence exigible en stage le lendemain)

Mais les externes peuvent demander à ne plus être réveillés à partir d'une certaine heure (dépend du lieu et de l'horaire du stage le lendemain...) ou de voir avec son terrain de stage s'il peut être absent le lendemain de sa garde (service-dépend).

IV. AUTOUR DE L'ECN

LE CCC

Le Certificat de Compétence Clinique est un contrôle de connaissances cliniques passé en M3. Il permet de vérifier la bonne acquisition des compétences de l'étudiant au cours de l'externat. Son passage est une condition légale pour s'inscrire aux ECNi.

Il comporte 45 heures de cours et est évalué sous forme d'un examen écrit (50% - 1h30) et un oral en janvier. Celui-ci est sous forme de 2 épreuves de 15 minutes chacune qui comporte un examen clinique et une rédaction d'ordonnance sur des sujets joints au préalable. Il y a une session de rattrapages sur le même schéma.

LES ECNi

L'ECN est l'examen national qui classe tous les étudiants de 6^e année. Suivant leur classement, les étudiants choisissent une spécialité et une ville d'internat. C'est un examen classant, c'est-à-dire que tout le monde est assuré d'avoir un poste et une ville, mais pas forcément ceux de son choix. Les rangs limites de chaque spécialité et chaque ville sont mis à jour tous les ans.

Les ECN se déroulent autour de la moitié du mois de juin sur 2 jours et demi. Elles sont sous forme de 3 épreuves de 6 DCP (dossier cliniques progressifs - pour un total de 18 DPC), d'une épreuve de QI (questions isolées) et d'une épreuve de LCA (lecture critique d'article) ; chacune durant 3 heures.

Cette année, ils sont planifiés dans la semaine du 17 au 21 juin 2019 (sous réserve de modification).

Si une fois interne, si votre spécialité ne vous convient pas, vous pouvez faire appel au **droit au remord**, et ainsi choisir une autre spécialité (si vous aviez la possibilité de la prendre lors de votre premier choix).

- Site utile pour l'ECN

Date, déroulement, information officielle des ECNi

<http://www.cng.sante.fr/Epreuves-classantes-nationales-393.html>

- Répartitions des postes d'interne 2016

http://www.cng.sante.fr/IMG/pdf/arrete_du_26_decembre_2016_determinant_pour_la_periode_2016_2020_le_nombre_d_internes_en_medecine_jorf_du_29_12_16.pdf

- Liste des abréviations autorisées à l'ECN

<http://www.anemf.org/etudes-medicales/epreuves-classantes-nationales/abreviations-autorisees.html>

- Liste des items à l'ECN

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_646948/fr/epreuves-classantes-nationales-ecn-sommaire-et-mode-d-emploi

- Liste publiée par POUCE

http://pouce.org/pedagogie/liste_des_items/

LES PRÉPAS

Les étudiants prennent souvent une prépa à partir de la M2 (rien d'obligatoire).

Il existe 2 types de conférences : les conférences privées (non dispensées sur internet) et les conférences diffusées sur internet.

Les conférences privées (non dispensées sur internet)

Elles reposent toutes sur une organisation similaire du temps de travail par conférence. L'étudiant débute la conférence par la préparation d'un certain nombre de dossiers cliniques, puis le conférencier corrige ces dossiers.

Ci-dessous une liste non exhaustive des prépas habituellement prises à PO.

En pratique, toutes les conf' se valent. Faites en fonction des prix et des distances. Renseignez-vous auprès de vos aînés.

CONFÉRENCES KHALIFA

<u>Année</u>	<u>Prix</u>	<u>Principe</u>	<u>Lien</u>
M2	1100 €	2 conférences / semaine	https://confkhalifa.com/nos-offres/
M3	890 €	1 conférence / semaine	

CONFÉRENCES HIPPOCRATE

<u>Année</u>	<u>Prix</u>	<u>Principe</u>	<u>Lien</u>
M2	1290 €	73 conférences : 2 conférences / semaine de 19h à 22h30 + 3 examens blancs mensuels nationaux	http://www.hippoecni.fr/fr/dfas/m2-ex-dcem-3-18-19-1.html
M3	1090 €	48 conférences + 12 conférences Tour de Printemps	http://www.hippoecni.fr/fr/dfas/m3-ex-dcem-4-18-19-1.html

CONFÉRENCES HERMÈS

<u>Année</u>	<u>Prix</u>	<u>Principe</u>	<u>Lien</u>
M2	779 € Ou 1299€	30 conférences + 7 mini concours blancs mensuels + 3 concours blancs type ECNi 60 conférences + 7 mini concours blancs mensuels + 3 concours blancs type ECNi	http://vitrine.conference-hermes.fr/paris-dfasm2/
M3	969 € Ou 1299€	40 conférences + 7 mini concours blancs mensuels + 3 concours blancs type ECNi 40 conférences + 20 masterclass + 7 mini concours blancs mensuels + 3 concours blancs type ECNi	http://vitrine.conference-hermes.fr/paris-dfasm3/

*HIPPOCRATE et HERMÈS devraient fusionner à la rentrée 2019 pour devenir
HIPPOCRATE MÉDICALE.*

Les conférences en ligne

Elles proposent des supports de cours très variés : des cas cliniques aux iconographies tombables à l'ECN en passant par les QCM et des conférences consensus. L'étudiant peut joindre par mail le conférencier pour lui poser ses questions.

- Conf + : <http://www.conf-plus.com/>
- Conf Raphaël : <http://www.conraphael.com/#presentation>
- ECNi : <https://www.ecni.fr/>
- S-ECN : <http://www.s-ecn.com/>

LE CESP

Le Contrat d'Engagement de Service Public ouvre droit au versement d'une allocation mensuelle versée par le Centre National de Gestion (CNG). En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à exercer leur activité de soins dans les communes identifiées par les ARS où l'offre médicale fait défaut, pour une durée égale à celle du versement de l'allocation, avec un minimum de 2 ans.

La scolarité organise tous les ans une réunion d'information sur le sujet.

En pratique, vous constituez un dossier pour qu'on vous ouvre un poste dans une spécialité et sa ville pour l'internat. Une fois thésés, vous devrez exercer en secteur 1 dans une commune française considérée comme « sous-dense » autant de temps que l'allocation a été perçue. Il n'y a pas de contrainte sur le mode d'exercice, qui peut être du remplacement, du salariat, du libéral ou un exercice mixte. Médecine générale à Marseille ou Paris est une zone sous-dense ! Les étudiants avec un dossier CESP ont un classement ECN à part et ont la garantie théorique d'exercer la spécialité qu'ils auront choisi avant.

Attention ! Le 1^{er} classé des CESP a accès à toutes les spécialités/villes des autres CESP. Il peut donc ne pas choisir le poste ouvert pour lui-même si un autre poste l'intéresse finalement.

Exemple : X fait ouvrir un poste de médecine général à Lyon. Y fait ouvrir un poste de pédiatrie à Bordeaux. X arrive avant Y à l'ECN. X peut choisir la place de pédiatrie à Bordeaux.

Plus d'information sur e-campus 2, pouce.org et le [site du gouvernement](#).

Questions sociales

I. STATUT DE L'EXTERNE

L'externe est l'étudiant en médecine de 2^e cycle : M1, M2, M3 soit 4^e, 5^e et 6^e année. Il participe à l'activité hospitalière et ambulatoire et perçoit une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement dans lequel il est inscrit (pour nous, Ambroise Paré). Il a la qualité d'agent public et porte le titre d'étudiant hospitalier. Ses droits et devoirs sont définis par le Code de Santé publique.

Les étudiants hospitaliers possèdent un statut particulier car ils sont à la fois étudiants et salariés du CHU auquel ils sont affiliés en la qualité d'agent non titulaire ayant une mission de service public. Il a donc une rémunération annuelle fixée par arrêté interministériel et versée mensuellement.

De plus, de par son statut de salarié à temps plein, un étudiant hospitalier cotise pour sa retraite et l'Assurance maladie.

II. ADMINISTRATIF

RCP

La responsabilité civile professionnelle étudiante couvre les dommages (dommages corporels, matériels, et immatériels) causés à un tiers. Elle peut être exigée par les établissements hospitaliers au début des stages.

Normalement, chaque néo-P2 a souscrit à une RCP durant la journée des Néo-P2 en relation avec le VP et CM Part' (même si tout le monde a oublié). Si vous n'y avez pas souscrit durant cette journée, vous pouvez toujours le faire. Elle est gratuite pour les P2/D1 et les externes. Exemple d'assureurs (liste non exhaustive) :

MACSF	https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/Vie-professionnelle/Special-Etudiants-Internes-Stagiaires/RCP-PJ-Etudiants-Internes/Responsabilite-civile-professionnelle-et-protection-juridique-Etudiants
La Médicale	https://www.lamedicale.fr/carte-medicale-plus.aspx
Groupe Pasteur Mutualité	https://souscription.gpm.fr/master-page-rcp.html

L'attestation de RCP est disponible dans votre espace client.

CPAM

En devenant externe, l'étudiant change de sécurité sociale : du régime étudiant, il passe au régime général (CPAM). L'étudiant doit changer son statut en contactant la CPAM de son secteur et ainsi fournir :

- ✓ RIB
- ✓ Carte d'identité
- ✓ Carte vitale
- ✓ Attestation du CHU
- ✓ Bulletin de salaire (pas besoin de remplir le formulaire sur Internet)

L'attestation de changement d'affiliation est reçue sous 1 mois et le changement définitif sous 2 mois, avec une invitation à venir mettre sa carte vitale à jour.

La sécu étudiante prend en charge les frais jusqu'au 31 décembre. Il faut donc aller à la CPAM avant fin novembre pour être sûr de ne pas rester sans assurance maladie, le temps que les démarches se fassent.

SALAIRE

Au début de la M1, un certain nombre de pièces justificatives seront réclamées par le Bureau des Affaires Médicales d'Ambroise Paré afin de pouvoir vous rémunérer tout au long de l'année (démarche à ne réaliser qu'une seule fois).

Ce dossier administratif est constitué de (liste disponible sur e-campus2 et pouce.org) :

- ✓ La copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour
- ✓ Un relevé d'identité bancaire
- ✓ La copie de la carte de sécurité sociale
- ✓ La copie de la carte de mutuelle
- ✓ La fiche de renseignement
- ✓ La copie du livret de famille et l'attestation de non versement du SFT du conjoint en cas d'enfant à charge
- ✓ La copie de votre nouvelle inscription universitaire

INDEMNITÉ DE TRANSPORT EN STAGE

Suite à la parution de l'arrêté du 11 mars 2014, la création d'une indemnité forfaitaire de prise en charge des frais de transports a été arrêtée concernant les étudiants hospitaliers qui accomplissent un stage hospitalier hors AP-HP.

Ainsi, à **CHAQUE CHANGEMENT DE STAGE +++**, et à faire au plus vite dès que vous

connaissez votre terrain de stage à venir, vous devez envoyer une demande d'indemnité de transport et les justificatifs au BAM d'Ambroise Paré (etudiant.uvsq@apr.aphp.fr), selon la règle suivante :

- Le remboursement partiel de l'abonnement Navigo (= 10-15 €) est valable pour **TOUS les hôpitaux** ;
- Le forfait de remboursement (= 130 € brut, environ 100 € net) est valable uniquement pour les hôpitaux hors AP-HP et à plus de 15 km de l'UFR (soit Foch, Saint Cloud, Poissy et Mantes).

Les pièces justificatives sont une attestation de la souscription d'une carte Navigo (trouvable sur le site de Navigo) ou une capture d'écran (ex : Maps) prouvant que l'hôpital est à plus de 15 km de l'UFR.

Attention : vous ne pouvez pas demander d'indemnisation de transport pour un stage terminé.

CONGES EXCEPTIONNELS

Il existe un congé maladie de 2 mois maximum pendant lequel l'étudiant hospitalier perçoit la totalité de son salaire le premier mois et la moitié le deuxième mois en cas de maladie ou d'infirmité dûment constatée le mettant dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

Un congé maternité, paternité ou d'adoption pendant lequel l'étudiant hospitalier perçoit la totalité de sa rémunération.

	1 ^{er} ou 2 ^e enfant	3 ^e enfant ou plus	Jumeaux	Triplé ou plus	Paternité
Prénatale	6 semaines	8 semaines	12 semaines	24 semaines	
Post-natale	10 semaines	18 semaines	22 semaines	22 semaines	11 jours ou 18 pour triplés ou plus

Des congés existent également :

- 4 jours en cas de mariage
- 2 jours en cas de décès du conjoint ou d'un enfant
- 1 jour en cas de décès des parents

III. LES AIDES FINANCIERES

ACCÈS A LA SANTE

CMU-C (COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE)

Il s'agit d'une complémentaire santé gratuite qui prend en charge :

- Tout le ticket modérateur (= tout ce que l'assuré doit payer après le remboursement par la sécurité sociale)
- Les forfaits de dépassement non remboursé lors de l'achat des appareillages (lunettes, prothèses auditives) et les prothèses dentaires
- Les forfaits journaliers d'hospitalisation
- 1 euros de franchise

La CMU-C est accordée pour une durée d'un an à compter de la date figurant sur l'attestation de droit.

Pour en savoir plus : <https://www.cmu.fr/cmu-complementaire.php>

ACS (AIDE A LA COMPLÉMENTAIRE SANTE)

Cette aide financière vous est versée par votre caisse d'assurance maladie et permet d'accéder à une complémentaire santé (mutuelle, assurance...). Les prises en charge dépendent du contrat souscrit avec l'organisme complémentaire (il ne sera pas forcément autour de 100% de remboursement). Le montant de l'aide entre 16 et 49 ans est de 200 euros. Lorsque l'ACS est attribué, vous avez 6 mois pour utiliser votre attestation-chèque auprès d'un organisme complémentaire (mutuelle). A compter de la présentation de votre attestation-chèque à votre organisme complémentaire, l'ACS est valable un an.

Pour en savoir plus : <https://www.cmu.fr/acs.php>

ACCÈS AU LOGEMENT

LES LOGEMENTS CROUS

Les externes peuvent bénéficier des logements CROUS. Les boursiers sont prioritaires, mais vous pouvez avoir une place même si vous n'êtes pas boursier.

Pour en savoir plus : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid96320/comment-se-passe-l-attribution-des-logements-en-residence.html>

APL

L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. La demande doit être faite en ligne : <https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemande/prestation/demanderlaideaulogement>

Si vous touchiez déjà l'APL ou ALS (Allocation de Logement Social, pour les logements non conventionnés), votre statut a changé en devenant externe, ce qui peut entraîner une revalorisation de vos aides au logement. Il faut déclarer votre changement de situation à la CAF en remplaçant votre statut d'étudiant par le statut de salarié à temps partiel.

AIDE A L'OBTENTION D'UNE CAUTION : DISPOSITIF VISALE

La garantie VISALE peut concerner tous les locataires de moins de 30 ans, qu'ils soient salariés, chômeurs ou étudiants SAUF les étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents (qui ne peuvent pas bénéficier du dispositif).

La garantie Visale couvre les loyers et charges impayés de la résidence principale du locataire, au cours des 3 premières années du bail. Ce dispositif dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur. L'adhésion à ce dispositif doit être faite avant la signature du bail (créer son espace personnel sur le site visale.fr).

En cas d'impayés, Action logement rembourse le bailleur, et le locataire doit ensuite rembourser Action logement de toutes les sommes versées pour son compte au bailleur selon un échéancier qui peut être aménagé en fonction de sa situation financière.

Pour bénéficier de Visale, le bail ne peut être conclu entre les membres d'une même famille ; en cas de colocation, il doit être individualisé pour chaque colocataire ; et doit avoir un loyer, charges comprises, ne dépassant pas au moment de la signature du bail : 1 500€ pour Paris intramuros, 1 300€ pour le reste du territoire.

AIDES FINANCIERES ANNUELLES/ PLURI-ANNUELLES

BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX DU CROUS

Les externes peuvent bénéficier des Bourses sur Critères Sociaux, dans la limite des conditions d'attribution (il arrive que le salaire d'externe nous fasse passer au-dessus du plafond d'attribution, mais vous pouvez toujours essayer). Les démarches doivent être faites entre janvier et mai (*repérer les mails de la fac sur le sujet !*).

Pour en savoir plus : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33629/bourses-sur-criteres-sociaux.html>

ADIES SPECIFIQUE ANNUELLE DU CROUS

Dans certains cas, ceux qui ne peuvent pas obtenir de bourse sur critères sociaux peuvent recevoir une Aide Spécifique Annuelle ; c'est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle peut concerner notamment les étudiants en situation de rupture familiale (attestée par une évaluation sociale) ou les étudiants en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficient plus du soutien matériel de ses parents, MAIS il faut justifier un salaire d'au moins 3 smic (3 563,75 €) sur les 12 derniers mois précédant la demande d'aide.

Cette aide ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux, mais est cumulable avec une aide ponctuelle, une aide au mérite et une pension alimentaire prévue par une décision de justice.

Pour en savoir plus : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid96350/aides-financieres-particulieres.html>

PRET ETUDIANT GARANTI PAR L'ETAT

Le prêt étudiant peut être de maximum 15 000€, il n'est soumis à aucune condition de ressources. Ni la famille, ni un tiers n'ont pas à se porter garant. Le remboursement se fait en différé, en règle générale à la fin des études. La garantie de l'État dure 10 ans maximum à compter de la date de signature du contrat.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F986>

AIDES D'URGENCE

L'Aide Spécifique Ponctuelle du CROUS

L'Aide Spécifique Ponctuelle a pour but d'aider un étudiant à poursuivre ses études malgré une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire.

Par exemple, si vous ne pouvez rien voir sans vos lunettes, qu'elles sont cassées et que vous ne pouvez pas vous payer une nouvelle paire / votre mutuelle ne la prend pas en charge, vous pouvez faire une demande d'aide d'urgence ; mais également si vous vous retrouvez à la rue.

Le montant maximal d'une aide ponctuelle correspond au montant annuel de l'échelon 1 des bourses sur critères sociaux. Si la situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire. L'aide ponctuelle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une

aide à la mobilité internationale, une aide au mérite. Pour faire une demande d'aide ponctuelle, contactez le service social de votre Crous pour prendre rendez-vous avec l'assistant de service social en charge de votre secteur d'études.

FSDIE SOCIAL

En cas de situation d'urgence, des fonds peuvent être débloqués par le FSDIE. Contactez le Vice-Président Etudiant de l'Université (Pierre-Antoine Suarez, pour le mandat avril 2018- avril 2020).

IV. Contacts utiles

Secrétaire de la Tempo

secretaire.temp@gmail.com

L'association POUCE

communication@pouce.org

pouce.org

Les Elus de PO

leselusdepo@gmail.com

Isabelle Gillet (votre maman pour les 3 ans à venir)

isabelle.gillet@uvsq.fr

01 70 42 94 78

Françoise Bouchain - Assistance sociale de l'UVSQ (à la Maison de l'Etudiant)

Sur rdv auprès du secrétariat du service social : 01 69 15 70 64

L'externat peut être une période difficile pour certains. Ne restez pas seuls ! Parlez ! Sortez ! Comme en PACES, une bonne hygiène de vie est capitale pour réussir ses études. Les contacts ci-dessous sont là pour répondre à toutes vos questions, vos remarques et/ou pour vous orienter vers les personnes susceptibles de vous aider.

Au nom de toute l'équipe de la Tempo et de Pouce, nous vous souhaitons bon courage !

